

- INFORMATIONS CONCERNANT LES VACCINS -



Vais-je devoir refaire un vaccin ?

Qui devra le payer ?

Un groupe d'expert (Professeurs d'immunologie des Ecoles Nationales Vétérinaires) a fait les recommandations suivantes concernant les dépassements de la date de rappel (cette tolérance implique que votre animal restera bien protégé même si l'autorisation de mise sur le marché du vaccin préconise un rappel à 1 an pile) :

- vaccin chien **CHPPi, leptospirose** : tolérance de **3 mois**

- vaccin chien **piroplasmose, maladie de Lyme** : tolérance de **1 mois** seulement (possibilité de substituer la protection vaccinale à une protection anti-tiques efficace : si votre chien n'attrape pas de tiques, il ne peut pas non plus attraper la piroplasmose ou la maladie de Lyme)

- vaccin **rage** : tolérance de **3 ans** par rapport à la date limite inscrite sur le passeport, sauf animal devant passer les frontières à la fin du confinement : le vaccin sera à refaire **3 semaines avant le passage de frontière**

- vaccin chat **TCL (= RCP FeLV)** : tolérance de **3 mois**

- vaccin d'un **chiot ou chaton** n'ayant pas eu son rappel de primovaccination : **tolérance de 5 semaines.**

Que faire si mon jeune animal n'est pas protégé en attendant le rappel ? Gardez le dans votre confinement, ne le laissez pas entrer en contact avec d'autres congénères lors de ses sorties, ne le laissez pas manger, boire au sol pendant ses promenades, rincez-lui les pattes avant de le laisser rentrer à la maison (pas de gel hydroalcoolique !) avec de l'eau et du shampoing spécifique

Comme vous le constatez, rares sont les cas où un rappel de vaccination sera nécessaire.

Malheureusement aucune participation de l'Etat n'est envisagée, ces rares rappels seront à la charge du propriétaire.

N'oubliez pas que le virus ne peut pas vous être transmis par les animaux eux-mêmes !

Nous vous conseillons tout de même de prendre vos précautions en vous lavant les mains après l'avoir touché, en ne le laissant pas se faire caresser par d'autres personnes, en ne le laissant pas jouer avec des animaux hors du foyer familial et en ne le laissant pas vous toucher le visage.

Faisons tous front contre cette maladie en montrant l'exemple.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos animaux pour limiter vos déplacements.

En cas de nouvelles mesures prises par le gouvernement pour nos établissements nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible !

Ces restrictions nous permettent de maintenir la continuité des soins.

En les respectant, vous vous protégez, ainsi que notre équipe et le soin apporté aux animaux.

N'oubliez pas de consulter notre protocole de restriction ici :

http://vetograndschamps.com/wa_files/restrictions_20COVID_2019.pdf